



## Centre de formation a distance

Par **dutoit daniele**, le 12/12/2018 à 06:47

bonjour j'aimerais savoir si le centre de formation xxxxxx qui est un etablissement privé a distance et qui propose des attestation de formation dans le domaine que l'on choisie si c'est attestation de formation sont reconnue car sur le contrat c'est ecris attestation tres apprecier par les employeur

Par **jodelariege**, le 12/12/2018 à 10:02

bonjour ; souvent les attestations ne suffisent pas pour être employé..il faut un diplôme et ces écoles ne fournissent pas de diplômes ou ne préparent pas aux examens pour obtenir ces diplômes...

et attention aux conditions générales : souvent si vous arrêtez les cours avant 3 mois vous devez payer 30% du prix total .. si vous arrêtez les cours après les 3 mois vous devez payer la totalité...

et il y a des milliers et des milliers de clients qui viennent se plaindre sur tous les forums juridiques qu'ils ne peuvent plus payer ,qui arrêtent les cours mais l'école leur demande de payer la totalité

donc bien réfléchir avant de s'engager...

Par **youris**, le 12/12/2018 à 11:00

bonjour,

comme il est indiqué " attestation tres apprecier par les employeur ", cela signifie que cette attestation n'a la valeur que chaque employeur veut bien lui donné, cela n'a pas la valeur d'un diplôme d'état.

donc méfiance

salutations